



PROCÈS-VERBAL BUREAU COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 22 JANVIER 2024

L'an 2024, le 22 janvier à 19:00, le bureau communautaire de la Communauté de communes de Sézanne - Sud-Ouest Marnais s'est réuni au siège de la collectivité à Anglure – Promenade de l'Aube, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LAURENT Cyril, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par écrit ou par voie électronique aux membres du bureau communautaire le 16/01/2024.

Présents : M. LAURENT Cyril, Président, M. BASSAC Benoît, M. BATONNET Jean-Luc, Mme BRIER Angélique, Mme CABARTIER Karine, M. CACCIA Jean-Paul, Mme CAIN Patricia, Mme CARTON Dany, M. COUTENCEAU Nicolas, M. DUFOUR Olivier, M. DUPONT Thierry, M. ESPINASSE Frédéric, M. FESSARD Noël, M. GERLOT Yves, M. GOMES DE PINHO Daniel, M. HEWAK Sacha, M. LAHAYE José, Mme LASSEAUX Annick, M. LEGLANTIER Jean-Christophe, M. MARTIN Bruno, M. ORCIN Frédéric, M. POUZIER Claude, M. THUILLIER Jean-François, M. VALENTIN Patrice

Excusée : Mme COULON Annie

Excusée ayant donné procuration : Mme LEROY Brigitte à M. DUPONT Thierry

Absents : M. AGRAPART Jean, M. BENOIST Jean-Louis, M. GRUAT Cyrille, Mme ROYER Patricia

A été nommé(e) secrétaire de séance : M. ESPINASSE Frédéric

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
30	24	25

POINTS À L'ORDRE DU JOUR

Adoption à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 20 novembre 2023.

Monsieur le Président, en l'absence de questions, soumet le procès-verbal au vote.

Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
30	24	25
Vote		
A l'unanimité		
Pour : 25		
Contre : 0		
Abstention : 0		

BC2024_001 – Marché 2023-REA-008 - Élaboration du plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) - Approbation du marché public de prestations intellectuelles

La CCSSOM a décidé de lancer un Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE). Ce dernier est une approche globale destinée à garantir en permanence la sécurité sanitaire de l'approvisionnement en eau destinée à la consommation humaine. Cette démarche de gestion préventive, qui relève de la personne responsable de la production ou de la distribution d'eau, concourt à améliorer et fiabiliser la sécurité sanitaire des eaux délivrées à la population.

Les principaux objectifs de l'étude sont :

- d'identifier les événements générateurs de danger susceptibles de porter atteinte à la sécurité sanitaire de la distribution d'eau ;
- d'évaluer les risques sanitaires réels ou potentiels associés ;
- de définir et de hiérarchiser les actions pour prévenir, éliminer ou réduire ces risques ;
- de suivre la mise en place des actions et leurs effets ;
- de réévaluer régulièrement les risques et d'adapter le plan de gestion en conséquence.

Plus précisément, il s'agit de :

- disposer d'une description technique et organisationnelle précise du service ;
- recenser, sur le périmètre choisi, l'ensemble des dangers et événements dangereux en matière de sécurité sanitaire ;
- décrire de façon précise, homogène et hiérarchisée, l'ensemble des risques sanitaires associés aux dangers identifiés ;
- décrire les mesures existantes de maîtrise des risques et réévaluer les risques résiduels tenant compte de l'existant ;
- décrire les mesures de maîtrise à mettre en place ainsi que l'organisation et le programme d'action permettant leur mise en œuvre ;
- décrire les limites critiques et les actions correctives à mettre en place en cas d'atteinte de ces limites critiques ;
- décrire l'organisation à mettre en place pour suivre la mise en œuvre des actions ;
- décrire l'organisation permettant de réévaluer régulièrement les risques et d'adapter le plan de gestion en conséquence ;
- décrire les liens avec les outils de gestion de crise (plan de secours, ORSEC-Eau, plan interne de crise...).

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Nicolas COUTENCEAU, vice-président en charge des finances de la politique de l'eau et de la GEMAPI,

Et après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité,

DECIDE

- **D'APPROUVER** la proposition de l'entreprise SAFEGE SAS pour un montant de 106 580 € HT ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'acte d'engagement avec le candidat retenu ;
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au budget eau de la CCSSOM, exercice 2024.

Monsieur le Président rappelle que c'est un dossier essentiel, en lien avec notre schéma directeur à la fois pour la sécurisation et la qualité de l'eau. C'est un dossier subventionné à 80% par l'AESN. Les AAC sont des périmètres de protection de la ressource en eau qui s'imposeront à tous. Le PGSSE est un dossier qui va durer environ deux ans.

Monsieur le Président, en l'absence de questions supplémentaires, soumet la délibération au vote.

Celle-ci est adoptée à l'unanimité.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
30	24	25
Vote		
A l'unanimité		
Pour : 25		
Contre : 0		
Abstention : 0		

BC2024_002 – Villiers-aux-Corneilles – Remplacement d'une canalisation – Choix de l'entreprise

Dans le cadre de sa compétence eau, la CCSSOM doit effectuer des travaux de réfection de la rue du Grand Pas à Villiers-aux-Corneilles, en collaboration avec le Département de la Marne.

La réalisation de ces travaux nécessite le remplacement au préalable de la canalisation d'eau potable (peu profonde et en mauvais état).

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Nicolas COUTENCEAU, vice-président en charge des finances, de la politique de l'eau et de la GEMAPI,

Et après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité,

DECIDE

- **D'APPROUVER** la proposition de l'entreprise SAUR pour un montant de 99 240 € HT ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'acte d'engagement avec le candidat retenu ;
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au budget eau de la CCSSOM, exercice 2024.

Monsieur le Président, en l'absence de questions, soumet la délibération au vote.

Celle-ci est adoptée à l'unanimité.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
30	24	25
Vote		
A l'unanimité		
Pour : 25		
Contre : 0		
Abstention : 0		

QUESTIONS DIVERSES

✓ **Point sur le nouveau marché de collecte**

La CCSSOM vient de lancer un marché pour acquérir des composteurs en bois et en plastiques, de différents volumes, ainsi que des composteurs collectifs. Le marché sera approuvé lors du BC du 26 février 2024. Il y a pénurie de composteurs, car forte demande, donc le marché permettra de sécuriser nos approvisionnements.

Une nouvelle solution a été trouvée sans aucun surcoût. En revanche le changement des 4 tournées impacte nombre de communes. Sur les 27 d'entre elles, 11 auront au final un jour de collecte identique pour les DMR et le tri.

La nouvelle planification sera communiquée très rapidement pour éviter que les usagers ne s'habituent trop au planning actuel.

La nouvelle collecte débutera début mars.

✓ **Budget OM**

Le CA est en phase avec les prévisions à l'exception des amortissements qui n'ont pu être réalisés en accord avec la Trésorerie Générale sur ce 1^{er} budget.

L'excédent réel est de 104 482 euros.

Les prévisions budgétaires doivent prendre en compte le nouveau budget mais aussi et surtout la révision de la politique tarifaire su SYVALOM (13 à 15 %) qui va se traduire pour nous, à volume égal, par une augmentation de plus de 172 000 euros.

Le tout équivaut à environ 1 point de TEOM.

La question de l'augmentation de la TEOM se pose au BP : doit-on augmenter cette année ou attendre 2025 ?

Claude Pouzier propose de lisser sur deux ans.

Patrice Valentin demande si on a mis une stratégie pour minimiser l'impact et si on peut le chiffrer ?

Thierry Dupont indique que l'on ne compensera sans doute pas.

Patrice Valentin précise qu'il faut donner de la confiance.

Sacha Hewak pose la question de la marge de manœuvre que l'on a sur les règles d'équilibre du budget par la TEOM.

Patrice Valentin dit qu'il faut faire passer les messages dans les conseils municipaux qui doivent être les relais.

Claude Pouzier demande si l'on peut avoir une idée du geste du tri ? Est-ce que l'on peut encore faire mieux ? Est-ce que nous ne sommes pas au maximum ?

Suivent quelques questions pratiques sur les biodéchets.

Thierry Dupont précise que les biodéchets retirés des DMR vont considérablement réduire les volumes. Claude Pouzier dit qu'il faut de la communication avec l'ambassadrice de tri et qu'il faut aussi du collectif pour les biodéchets.

Dany Carton demande qui les videra et Thierry Dupont précise qu'il faut en effet des personnes désignées et responsables.

Thierry Dupont informe que chaque composteur est vendu avec un guide.

Le Président approuve, en effet, les gens se posent des questions.

Thierry Dupont dit que l'on a déjà beaucoup diffusé et que Valérie Jean prend le temps de beaucoup expliquer. Il précise que les usagers peuvent également aller chercher de l'information par eux-mêmes, habitués qu'ils sont à naviguer sur internet.

Patrice Valentin indique qu'il faudrait aller aussi voir après coup pour s'assurer que les habitudes sont bien prises.

Il est rappelé que les conteneurs offerts par les communes ou achetés par les particuliers sont bien gérables par le prestataire ; il est recommandé de mettre des sacs à l'intérieur car les déchets s'envolent quand les conteneurs tombent et s'ouvrent.

Le Président précise qu'il faut continuer de se réunir pour affiner la stratégie.
Dany Carton dit qu'il ne faut pas prendre de mauvais départ avec les composteurs et viser la durée.

✓ **Défense contre l'incendie**

61 communes ont été visitées.

La mise en forme des bilans est en cours (une trentaine de dossiers déjà constitués) et se poursuivra tout au long du 1^{er} semestre 2024. L'objectif étant de pouvoir disposer d'un programme pluriannuel de travaux valider en 2024 par le SDIS 51. Ainsi, les gros travaux d'investissement pourraient commencer dès 2025.

✓ **Energies renouvelables**

Seulement 17 commune ont fait un retour (comme sur les autres territoires d'ailleurs). Les dates des réunions sont repoussées et la CCSSOM reviendra vers les communes. Toutefois le délai posé par l'Etat est la fin du 1^{er} trimestre.

✓ **Transports scolaires**

La CCSSOM va revenir vers les communes après une ultime négociation avec le SMIS. Les négociations vont dans la bonne direction.

Noël Fessard pense que l'on peut encore gagner notamment en creusant les charges entre régie et syndicat.

Le président souhaite que la question soit tranchée avant les budgets (réunion du BC du 26/02/2024).

Il est clairement précisé qu'il n'y a aucune volonté de mettre le SMIS en péril.

Noël Fessard précise que la régie travaille plus comme une entreprise privée.

Nicolas Coutenceau appelle à ne pas dégrader la prestation.

Jean-Christophe Leglantier précise qu'il vaut mieux prendre notre destin en main plutôt que de se faire imposer les choses.

✓ **Rencontre avec l'Alsacienne de restauration, qui a repris ELIOR**

Très bonne réunion, les relations sont déjà meilleures. Ils sont ouverts pour travailler avec les producteurs locaux, reste à s'entendre sur la notion de local.

La question est posée sur la reprise par la société des déchets de la cantine.

✓ **Territoires d'industrie**

Notre candidature conjointe avec Romilly a été retenue.

Le 1^{er} comité de pilotage aura lieu début février. Deux entreprises ont été ciblées pour en faire partie : ATS et CDPO. Ces entreprises pourraient avoir des subventions d'Etat sur des projets d'industrialisation.

Cela nous coûterait environ 4000 € / an pour un chargé de mission, imposé dans le dispositif.

✓ **Plan d'Alimentation Territorial**

Pas vraiment d'adhésion sur un dossier dont la date de dépôt était au 15 janvier 2024.

Patrice Valentin précise que LEADER peut déjà faire des choses sans être engagé dans un PAT
Thierry Dupont corrobore.

✓ **Compte Administratif 2023**

Nicolas Coutenceau explique que la tendance CA 2023 est positive. Le plan de sobriété énergétique a fonctionné et on a eu un plus sur la fiscalité.

On peut s'attendre à un excédent de 800 000 euros.

En revanche concernant les budgets annexes avec des financements différents et affectés, la situation est plus tendue.

Il faut s'attendre à augmenter les tarifs eau assainissement et GEMAPI.

Mais on ne touchera pas à la fiscalité sur le budget principal.
Rendez-vous est pris pour le BC du 26/02/2024.

D'ici là, le Président va tenir des réunions d'arbitrage sur l'investissement avec les VP concernés pour réduire ou différer ce qui peut l'être.

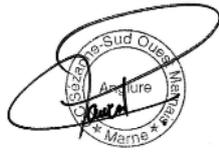
✓ **Divers**

Patrice Valentin indique que la nouvelle conseillère numérique a été recrutée et qu'elle est du territoire. Patrice Valentin précise que la télé relève des compteurs fonctionne bien et que c'est une bonne chose, mais qu'en revanche on commence à entendre parler de la part abonnement.

Monsieur le Président clôture la séance à 20h08 et remercie les participants.

La prochaine réunion du bureau communautaire est prévue le lundi 26 février 2024.

Le Président,
Cyril LAURENT



Le secrétaire de séance,
Frédéric ESPINASSE

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Frédéric Espinasse", written in a cursive style.